PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

COUTANCES MER ET BOCAGE

RLPi

Réglement Local de Publicité intercommunal

COUTANCES MER ET BOCAGE

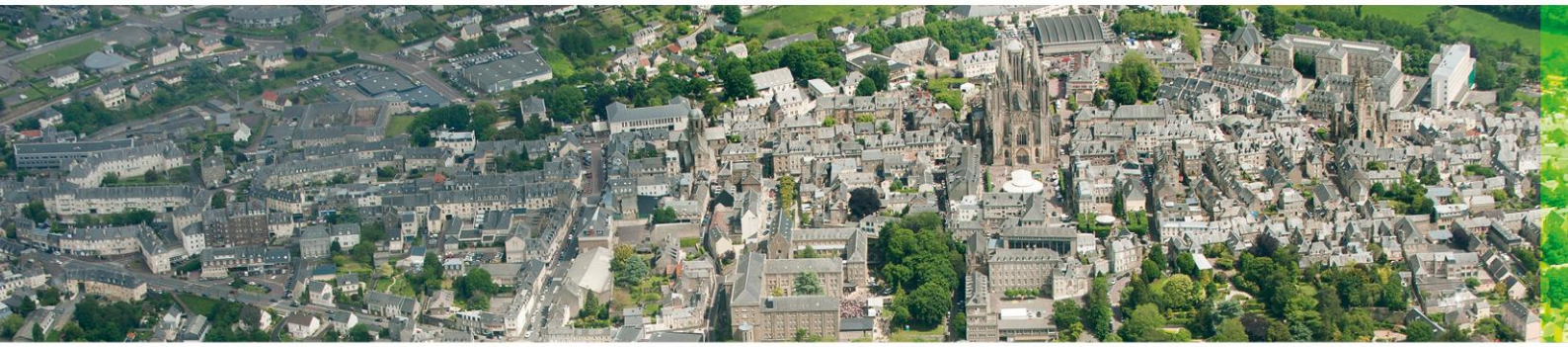

ÉCONOMIE HABITAT MOBILITÉS PATRIMOINE ENVIRONNEMENT

Compte-rendu
Réunion Publique de lancement

Le 27/06/2019 à 19h, Espace culturel de Montmartin-sur-Mer

COUTANCES MER ET BOCAGE

Introduction

Depuis le printemps 2019, la Communauté de Communes Coutances mer et bocage s'est lancée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de son Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Le PLUi fixera les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années, à partir de son entrée en vigueur prévue en 2023.

Afin d'être adaptée au territoire de Coutances mer et bocage et à ses habitants, l'élaboration du PLUi offrira de nombreux moments d'échanges avec les acteurs du territoires (élus, techniciens, habitants, etc.), invités à s'en approprier les enjeux et à devenir ainsi acteurs de l'avenir de leur territoire.

La réunion publique du 27 juin 2019 à Montmartin-Sur-Mer marque le lancement de ce processus de concertation. Cette rencontre a réuni près de 50 habitants dans le but de les informer de la démarche d'élaboration conjointe du PLUi et du RLPi et de l'enrichir.

Déroulé de la soirée

La soirée du 27 juin s'est déroulée en deux temps :

1/ Un premier dédié à la présentation du contexte, des enjeux et des objectifs du PLUi et du RLPi, ponctuée de questions interactives plus spécifiquement autour du PLUi. Les participants étaient également invités à poser leurs questions et à exprimer leurs avis et remarques tout au long de la présentation.

2/ Un second visant à recueillir auprès des participants sur un mur d'expression via des post-it d'expression, les forces et faiblesses du territoire concernant le PLUI et le RLPi ainsi que leurs attentes vis-à-vis du PLUi et les défis à relever en matière de développement durable.

Synthèse des échanges

Quels sont les objectifs de cette rencontre ?

Cette réunion publique de lancement a pour objectif de présenter la démarche PLUi et RLPi (objectifs, enjeux, étapes, …). C'est l'occasion d'expliquer que les citoyens et autres acteurs du territoire seront mobilisés tout au long de la démarche afin qu'ils puissent s'informer et contribuer à l'élaboration du PLUi et du RLPi. La réunion de ce soir permet également de s'exprimer sur les forces et faiblesses du territoire ainsi que sur les attentes vis-à-vis du PLUi, notamment en matière de développement durable. Les contributions de cette réunion permettront d'alimenter le projet et notamment sa première étape, le diagnostic.

Les actuels documents d'urbanisme vont-ils disparaître au profit du PLUi ?

Oui en effet, lorsque le PLUi entrera en vigueur en 2023, le PLUi deviendra le seul document référent pour vos demandes d'urbanisme.

Les documents actuels seront applicables jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi. Mais certaines communes ont des Plans d'Occupation des Sols (POS), et ceux-ci vont être caduques à partir le 31 décembre 2019. Ces communes vont ainsi revenir au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Effectivement les POS seront caducs au 31/12/2019.

Il n'y a pas de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de prévu, donc comment allez-vous gérer la question des mobilités.

Le PLUi aborde la question des mobilités et son élaboration va permettre d'étoffer la réflexion autour de cette problématique et d'en dégager les enjeux sur le territoire pour ensuite agir en fonction.

Peut-on modifier le PLUi une fois approuvé ?

Oui il est possible de modifier le PLUi pendant ses 10 à 15 années d'application. Des modifications sont possibles sur divers points. Par exemple, il est possible de faire évoluer une règle dont l'application n'est pas opérante. Il y a également des possibilités d'évolution du zonage, cependant le tracé des zones à urbaniser ne peut pas bouger. On ne peut pas non plus réduire la surface des espaces agricoles et naturels, en effet cela nécessiterait une révision du PLUi.

Si un élément ne fait pas l'unanimité lors de l'élaboration du PLUi, comment la décision finale est-elle tranchée ? Cette question fait écho à un projet de golf.

En effet, l'élaboration du PLUi nécessite de se mettre d'accord sur une ligne de conduite commune. Dans ces décisions c'est l'intérêt général qui doit primer. Dans le cadre de l'enquête publique, un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal administratif. Il pourra, le cas échéant, arbitrer ces cas de dissensus en donnant son avis.

Quel est le montant estimé du PLUi ?

100 000 euros par an soit environ 500 000 sur les 5 ans d'élaboration du PLUi. C'est un chiffre brut auquel on peut déduire les subventions (Etat, Région, etc.). Les documents d'urbanisme communaux actuels auraient de toute façon nécessités des révisions au vu de l'évolution de la législation. De fait, l'élaboration du PLUi coûte moins cher que la somme des coûts des éventuelles révisions des documents d'urbanisme communaux.

Quand pourra-t-on avoir un zonage par commune ?

L'objectif est d'avoir des plans finalisés pour l'été 2022.

Synthèse du mur d'expression

Suite à la présentation et aux échanges, les participants ont été invités à indiquer par groupes de 6 :

- 3 forces du territoire
- 3 faiblesses du territoire
- 3 attentes vis-à-vis du futur PLUi
- 3 défis en relever en matière de développement durable

Les forces du territoire

De nombreux participants indiquent que le littoral représente une force pour le territoire, notamment en lien avec les activités économiques qui s'y trouvent : pêche, conchyliculture, maraîchage et tourisme. Le tourisme est également cité de manière plus global sur l'ensemble du territoire.

La variété et la diversité des territoires (complémentarité mer et bocage) est également une force du territoire selon les participants, notamment en matière de d'agriculture dont la qualité des terres est soulignée.

Enfin, certains participants évoquent dans les forces du territoire la ville de Coutances et les animations du territoire (festivals, cinéma…).

Les faiblesses du territoire

Certains participants soulignent des faiblesses en matière de mobilité, d'une part pour le réseau routier et d'autre part pour les mobilités durables (dessertes et interconnexions ferroviaires, liaisons douces). La desserte numérique est également citée

Des participants indiquent que la proximité avec la mer peut aussi être une faiblesse en matière de protection du littoral. La qualité de l'eau et la gestion des eaux usées sont également considérées comme des faiblesses du territoire.

D'autres participants pointent des faiblesses en matière d'économie et de santé (manque de médecins).

Enfin, d'un point de vue démographique, le déficit d'attractivité auprès des jeunes est souligné.

Les attentes vis-à-vis du futur PLUi, notamment en matière de développement durable

En réponse aux faiblesses du territoire en matière de mobilité, des participants souhaitent une amélioration de la desserte routière, ferroviaire et cyclable. L'accès aux mobilités douces est pointé comme un enjeu particulièrement important en milieu rurale selon certains participants.

En matière d'environnement, différents enjeux ressortent des échanges :

- la préservation et l'entretien des haies ;
- le développement d'un maraîchage bio ou raisonné ;
- le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- l'autonomie énergétique du territoire ;
- la lutte contre le réchauffement climatique ;
- le désensablage des havres ;

La proximité vis-à-vis des commerces et services apparait aussi comme une attente forte des participants : conserver les écoles et les activités pour les jeunes, maintenir le commerce de proximité, développer l'offre médicale (EPHAD, maison médicale, maintien à domicile, logements adaptés). Des participants souhaitent également développer les zones artisanales. Ces attentes visent notamment à développer l'attractivité et le rayonnement du territoire à travers le renouvellement des générations.

Enfin, une table indique la nécessité de concerter tout au long de l'élaboration du PLUi les personnes de terrain connaissant bien leur commune.

RLPi
COUTANCES
PLUi
COUTANCES